



LES MODALITES D'UTILISATION DE VOTRE BADGE D'ACCES

1. Pourquoi un badge d'accès aux déchetteries ?

- Pour mieux identifier les usagers du service et interdire l'accès à toute personne non autorisée
- Pour mesurer de façon plus précise la fréquentation des déchetteries intercommunales
- Pour optimiser le service et maîtriser les coûts de fonctionnement

2. Les bénéficiaires du badge / la responsabilité de l'utilisateur

Le badge d'accès est délivré aux particuliers redevables du services public d'enlèvement des ordures ménagères du Kochersberg et de l'Ackerland ainsi qu'aux professionnels redevables s'étant acquittés des frais d'accès en déchetteries.

Le badge d'accès est strictement personnel et ne peut être prêté ou cédé à un tiers. Un seul badge est remis par redevable. Le badge reste la propriété de la communauté de communes, mais le détenteur du badge s'engage au respect des règles d'utilisation de celui-ci.

Le non-respect du règlement de collecte ainsi que des règles d'utilisation du badge ou de la déchetterie peut entraîner la désactivation du badge.

3. Changement de situation

Tout changement de situation doit faire l'objet d'une information auprès des services de la communauté de communes :

- En cas de déménagement à l'intérieur du territoire, il convient de transmettre les nouvelles coordonnées afin de mettre à jour la base de données ;
- En cas de déménagement hors du territoire, **le badge d'accès doit être restitué auquel cas des frais de non-retour seront facturés (15 €) ;**
- **En cas de perte, de vol ou de détérioration du badge**, celui-ci sera désactivé et un nouveau badge sera attribué moyennant **une contribution de 15 €**. Attention : ce badge comporte des composants électroniques : **ne pas perforer !**

4. Conduite à tenir dans l'enceinte des déchetteries intercommunales

- Respecter les gardiens de la déchetterie qui sont présents sur le site pour vous conseiller et vous orienter dans votre geste de tri. Ils sont les représentants de la collectivité et ont toute autorité sur la déchetterie ;
- Respecter les consignes de tri affichées ;
- Décharger vos déchets en respectant les consignes de sécurité et la propreté du site ;
- Trier vos déchets par type de matériaux avant de vous rendre à la déchetterie afin de faciliter le déchargement ;
- Respecter les autres usagers ainsi que le code de la route, notamment en stationnant correctement votre véhicule dans l'enceinte de la déchetterie sans gêner les autres usagers.

